

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre, Annick et Fabienne sont intervenues cette année sur Jet FM pour parler des efforts qui restent à faire pour que les droits de tous les enfants soient respectés, ne serait-ce que sur le territoire nantais (retrouvez ici <http://jetfm.fr/site/Podcast-La-Quotidienne-du-11.html> le podcast). C'est sur la base de cette interview qu'elles nous proposent la tribune du mois.

Pour que nos enfants ne vivent pas dans un pays où la liberté d'expression est asphyxiée, où l'État surveille tout et impose sa violence, la Ligue s'est mobilisée contre la proposition de loi « sécurité globale ». La section a organisé dès le mardi 17 novembre un rassemblement auquel ont participé près de 1 000 personnes. Elle a appelé, au côté des organisations syndicales et des associations de défense des droits et des libertés, à une manifestation le vendredi 27 novembre à laquelle ont participé environ 5 000 manifestants... Un nouveau rassemblement a mobilisé environ 5 000 personnes également ce samedi 5 décembre... La mobilisation continue pour la défense de nos libertés individuelles et collectives.



Photo Marc Depriester

SOMMAIRE

Tribune militante : Droits des enfants, les efforts sont encore à venir....	p.2-4
Dates à retenir.....	p.4
Les communiqués locaux.....	p.4-5
Les communiqués nationaux.....	p.5-6

DROITS DES ENFANTS, LES EFFORTS SONT ENCORE À VENIR

Fabienne Lepinay Froger et Annick Plou

Plus de trente ans après la ratification de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, inégalités et discriminations persistent sur notre territoire.

Un texte contraignant mais pas de sanction pour les États défaillants

Comment peut-on laisser des enfants en dehors de l'école, sans aucun accès à l'éducation pendant des années ? Comment peut-on encore aujourd'hui priver des enfants de leurs droits fondamentaux, quand depuis plus de trente ans, la ratification de la Convention par la France devait leur en garantir à tous un accès inconditionnel ? Comment peut-on en considérer d'autres comme des étrangers plutôt que comme des enfants, et, par conséquent, les soustraire à un accompagnement éducatif tout au long de leur prise en charge et dans le cadre de la protection de l'enfance ?

Les atteintes économiques, sociales, institutionnelles aux droits des enfants sont encore trop nombreuses aujourd'hui. Au-delà des « violences éducatives ordinaires » subies dans le cadre familial, très souvent liées aux violences conjugales, et accentuées pendant les dernières périodes de confinement¹, les violences faites aux enfants sont aussi celles imposées par les conditions de vie qui excluent leur famille. De la même façon, les institutions participent à leur isolement en accentuant les inégalités qui se superposent et forment autant d'agressions sur leurs personnes en devenir.

La Ligue des droits de l'Homme, parce qu'elle défend les droits dans leur universalité et leur indivisibilité, parce qu'elle défend les droits et libertés de toutes et tous, se bat aussi pour les droits des enfants. Comme pour toutes les luttes de la LdH, si tous les enfants pouvaient accéder à tous leurs droits, il n'y aurait plus de combat si ce n'est celui d'exercer la vigilance à ce qu'ils soient respectés. Aujourd'hui, évoquer la Convention Internationale des Droits de l'Enfant est l'occasion de dénoncer les inégalités et les discriminations que subissent encore de trop nombreux enfants, y compris ici dans l'agglomération nantaise.

Inégalités et discriminations au sein du système scolaire

Ce n'est que parce qu'ils peuvent vivre leurs libertés qu'on fera de nos enfants des citoyens capables de défendre la démocratie. Or, le système éducatif est mis à mal, violemment, dans nos établissements scolaires. Par manque cruel de personnel, dans des locaux trop souvent vétustes, mal entretenus, surchargés. Par des décisions ministérielles prises dans l'urgence, sans aucune concertation et reconnaissance des acteurs de terrain, entraînant l'impossibilité de prendre en charge les enfants les plus vulnérables...

Les enfants des bidonvilles de l'agglomération, privés, par la situation de leur famille, d'accès à un logement digne, à la santé et aux soins, souffrent des nouvelles mesures qui entravent l'organisation des enseignements de français, seconde couche de maltraitance qui leur est faite dans la continuité de l'incurie des pouvoirs publics à se donner les moyens de les scolariser. Comment alors les protéger pour qu'ils préfèrent vivre ensemble à l'école et ailleurs, qu'ils choisissent le débat et la paix plutôt que la colère, l'emportement et le déchaînement contre l'injustice ?

Des enfants de 10 ans traités comme des terroristes

Au moment d'écrire ce texte, nous apprenons l'arrestation d'enfants de 10 ans soupçonnés d'intentions terroristes dans le cadre de l'hommage rendu à Samuel Paty dans les établissements scolaires. Comment peut-on en arriver là et traiter des enfants si jeunes comme de dangereux terroristes ? La répression aurait-elle pris le pas explicitement et ouvertement sur l'éducation ? La confiance due aux enfants à devenir des citoyens éclairés a-t-elle disparu au profit de la méfiance, de la défiance qui mène à la sanction, allant même jusqu'à l'arrestation brutale ? Qu'en est-il de l'intérêt supérieur de l'enfant, principe édicté dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989 ?

1. Mi-avril 2020, les appels au 119 considérés comme urgents ont augmenté de 60 % par rapport au mois de février. La ligne téléphonique "Allô enfance en danger" a reçu 20 % d'appels en plus depuis le début du confinement (Adrien Taquet, secrétaire d'État à la [Protection de l'enfance](#))

À l'heure où on parle de laïcité, avec eux aussi, faisons-la vivre pleinement plutôt que de profiter de leurs faiblesses et de leur ignorance du moment pour les soupçonner voire les accuser d'être devenus des fanatiques religieux prêchant la guerre sainte. Faire vivre la laïcité est un préalable incontournable à l'intention de vivre ensemble. Pour que la compréhension mutuelle s'engage véritablement, il faut donner le temps aux échanges, au débat. Pour que chacun.e évoque ses propres représentations et conceptions de la vie et que tous entendent puis écoutent et comprennent ce qui les oppose mais qui n'en fait pas des ennemis.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant : des principes à l'accès effectif aux droits

Quand, en 1989, les États signent la Convention des Droits de l'Enfant (C.I.D.E.), ils déclarent au monde l'intention de les protéger. Ce traité international adopté par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, le 20 novembre 1989, dans le but de reconnaître et protéger les droits spécifiques de l'enfant, est ratifié aujourd'hui par 196 États dans le monde². Il s'agissait alors d'élargir aux enfants les principes des droits de l'Homme tels qu'ils sont édictés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. La C.I.D.E. introduit le concept d'intérêt supérieur de l'enfant. C'est un principe général d'interprétation juridique, l'enfant devient sujet de droit.

Pourtant, il semble bien qu'il y ait de larges lacunes, ici même, en France, dans l'application des lois qui devraient les protéger et que, si l'on ne peut plus nier juridiquement les enfants comme cela était fait par le passé puisqu'ils étaient seulement objets de droit, propriété de leurs parents, certains aujourd'hui souffrent de ne pouvoir bénéficier de ce que cette Convention est censée leur accorder.

Les obligations juridiques qui engagent les États ayant ratifié la Convention ne devraient pas s'arrêter aux seules intentions ni même aux seuls textes législatifs encadrant ces droits spécifiques. En réalité, le Comité des Droits de l'Enfant, placé auprès du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, chargé tous les 5 ans d'étudier le rapport que les États doivent lui rendre sur la situation nationale des droits de l'enfant, n'a aucun pouvoir de sanction. Ainsi, les principes directeurs³ de ce texte fondamental restent pour certains enfants lettre morte. Or, si les enfants sont sujets de droits, alors notre rôle est non seulement de veiller à ce qu'ils y accèdent, mais aussi de le leur faire connaître afin qu'eux-mêmes puissent les revendiquer.

En France, le Conseil d'État dès 1993 puis la Cour de Cassation à partir de 2005, ont admis que plusieurs articles de la C.I.D.E étaient directement applicables devant les juridictions et que les particuliers pouvaient les invoquer. Mais la refonte de la mission du Défenseur des enfants en 2011 dans celle du Défenseur des droits a participé à rendre plus difficile encore la protection des plus jeunes. Les champs de compétence de ce dernier sont trop étendus, au détriment de la protection des enfants qui devient subordonnée à celle des adultes.

Alors, au-delà des professionnels en charge de la protection, de l'éducation des enfants, de la justice, il faut compter sur les associations comme la LdH, sur des collectifs d'associations comme Romeurope qui par leur vigilance, leurs actions sur le terrain, exigent et obtiennent, parfois à force d'âpres bras de fer, que les enfants accèdent à leurs droits.

Un éclairage particulier : détricoter l'invisibilité

La situation des enfants des bidonvilles de l'agglomération nantaise.

C'est par le travail sur des années mené par les militant.e.s que l'on mesure aujourd'hui les mécanismes en jeu dans la déscolarisation des enfants des bidonvilles et le non-respect de leurs droits.

Actuellement, 2500 citoyen.ne.s d'origine roumaine sont répartis sur 49 bidonvilles dans l'agglomération nantaise. Quelques rares bidonvilles sont tolérés sur quelques communes. Mais les plus nombreux, considérés comme illégaux, sont régulièrement expulsés.

Pour les familles expulsées de manière répétée, il est choquant de constater que le droit de propriété (même lorsque la ville ou Nantes Métropole sont propriétaires) leur est appliqué plutôt que les droits humains à une vie digne : accès à l'eau, à des

2. Nations Unies, *Collection des Traités : Liste détaillée des États signataires et parties, avec leurs déclarations et réserves.*

3 La non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la survie et au développement, l'opinion de l'enfant, l'éducation

sanitaires, à l'électricité et à la scolarité pour les enfants. Et ce depuis des années, sans que les conséquences d'une telle politique aient été évaluées jusque là.

Cette politique d'expulsions, basée à chaque fois sur l'illégalité à résider sur ce lieu, est dans les faits une manière inconsciente, par sa répétition au fil des années, de refuser de considérer les droits de ces familles à vivre dignement comme tout être humain. "Ils ont choisi de vivre comme ça dans la saleté", entend-on. Et aussi, "ils ne veulent pas envoyer leurs enfants à l'école" disait une élue. Parlons-en justement, de l'école.

Du fait des expulsions répétées, la scolarisation des enfants est problématique. Plus de 400 enfants vivant depuis plusieurs années sur l'agglomération nantaise (depuis 2 ans, parfois 5 à 6 ans) n'ont pratiquement jamais été scolarisés.

Le mécanisme en jeu est la multiplication des obstacles, non délibérés, mais plutôt peut-être en lien avec une assignation culturelle non assumée. En effet, un service social dédié, exclusif, débordé car insuffisant, rend ce service difficilement accessible et donc le recours à leurs droits chaotique. Rappelons qu'il s'agit d'une population étrangère, souvent illettrée et peu au fait des règles de notre pays au départ. En ce qui concerne les inscriptions scolaires, des procédures spécifiques sont appliquées par de nombreuses communes, compliquées, insidieusement discriminatoires, ou même parfois inscriptions refusées comme à Couëron ou à Vertou.

Les expulsions incessantes qui rayent les enfants des listes ou rendent l'éloignement insupportable, nécessitent une nouvelle inscription avec des délais variables et de nouvelles complexités administratives qui se chevauchent les unes avec les autres.

L'imprévisibilité des lieux de vie rend les nouvelles demandes d'inscription scolaire non programmables et empêche une planification des besoins dans l'agglomération nantaise dont la population croît sans cesse. Ces enfants sont donc en trop, en retard et dans une école peu accessible. Et après leur avoir rendu l'accès à la scolarité si difficile, on leur répète que l'école est indispensable et qu'ils doivent être assidus. Il fut un temps où le manque d'efforts des différents acteurs face à cette déscolarisation se justifiait par le manque d'assiduité des enfants...CQFD

Accompagnant cette absence de scolarisation, on constate l'absence d'accès à une surveillance médicale, la difficulté d'avoir un médecin référent, des vaccinations inexistantes sur certains bidonvilles ce qui, lors de l'épidémie de rougeole, a été très problématique sur le plan épidémique ; soins dentaires catastrophiques. S'y ajoute l'impossibilité d'une insertion dans la vie locale par les relations avec les parents d'élèves, les associations sportives... L'accès à la vie ordinaire d'un enfant de notre pays.

Romeurope a mis en évidence ce mécanisme qui entraîne la déscolarisation de ces enfants, et quelques élus lors de la précédente magistrature ont entendu combien cette situation était scandaleuse. Le confinement et la prise en charge indispensables des familles ont permis de mettre en évidence un chiffre précis d'enfants illettrés. Des projets de médiation scolaire sont en cours à l'aide de la sous-préfète mandatée pour la résorption des bidonvilles, et l'aide de membres des nouvelles équipes municipales. Ils ne pourront être appliqués qu'à la condition que des postes d'enseignants soient créés pour accueillir ces enfants jusque là invisibles.

Des projets de créations de lieux de vie dignes et stables en attendant l'accès au logement sont en cours d'élaboration.

Nous mettrons notre énergie pour que ces projets à vivre plus dignement se réalisent, étape importante dans la reconnaissance des droits de ces familles qui sont nombreuses à travailler dans des entreprises locales.

DATES À RETENIR

On aurait bien aimé vous annoncer des événements, mais vu la situation actuelle, c'est un peu compliqué...

LES COMMUNIQUÉS LOCAUX D'OCTOBRE ET NOVEMBRE

- **Agir de toute urgence pour la mise à l'abri des personnes à la rue avant l'hiver** : appel à rassemblement vendredi 16 octobre à partir de 8H devant l'entrée de la Cité des Congrès [À lire ici](#)
- **Collectif ALERTE** Pays de la Loire : lettre ouverte du 26 octobre 2020 [À lire ici](#)
- **Hommage aux morts de la rue et isolés** [À lire ici](#)
- **De l'idéologie de la haine aux menaces et intimidations** : communiqué de la section [À lire ici](#)
- **Appel à présence contre la loi "Sécurité Globale"** - Mardi 17 novembre de 17h30 à 19 h - Place du Port Communeau [À lire ici](#)

(devant préfecture)

- **Lettre ouverte aux parlementaires de la Loire-Atlantique pour le rejet du PPL "Sécurité Globale"** [À lire ici](#)
- **Motion pour rejet loi sécurité globale déposée à la préfecture ce 17 novembre 2020** [À lire ici](#)
- **Des vidéos montrent un jeune homme, immobile, mis à terre par un policier à St Nazaire** : communiqué de presse de la section Saint-Nazaire de la LDH et de l'Observatoire Nantais des Libertés [À lire ici](#)
- **Appel à participation à la Grande Marche contre les violences faites aux femmes le 25/11/20** à 18h Place de Bretagne [À lire ici](#)
- **Pour l'abandon de la proposition de loi sécurité globale** : Rassemblement 27 novembre à 17h30 [À lire ici](#)

LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE NATIONAUX D'OCTOBRE ET NOVEMBRE

- **"Lettre ouverte au président de la République"**, tribune de Malik Salemkour, président de la LDH [À lire ici](#)
- **Nouvelle-Calédonie : poursuivre le chemin de la paix, de l'égalité et de la justice** [À lire ici](#)
- **"Maintien de l'ordre : nouveau schéma, vieilles pratiques"**, tribune collective publiée sur Franceinfo [À lire ici](#)
- **Accès aux archives classifiées « secret-défense »**. La LDH soutient le recours au Conseil d'État d'associations et de personnalités [À lire ici](#)
- Le rapport **« Une citoyenneté réprimée : 100 cas de restriction des libertés associatives, 12 pistes pour les protéger » est paru !** [À lire ici](#)
- **Inscrivez-vous à la 26e université d'automne de la LDH, les 28 et 29 novembre à Paris** [À lire ici](#)
- **Interpellations de journalistes : graves menaces sur la liberté d'informer et d'être informé** [À lire ici](#)
- **IVG : une avancée qui doit se concrétiser**, communiqué LDH [À lire ici](#)
- **17 octobre 1961 – 17 octobre 2020 : 59e anniversaire – Vérité et justice**, communiqué commun [À lire ici](#)
- **Journée mondiale du refus de la misère : 60 organisations se mobilisent pour la justice sociale et environnementale**, communiqué commun [À lire ici](#)
- **Marche des sans-papiers : pour le droit de manifester** [À lire ici](#)
- **Conflans : l'horreur de l'obscurantisme** [À lire ici](#)
- **Rassemblement en hommage à Samuel Paty, pour la liberté et contre la terreur** - dimanche 18-10 à 15h devant la préfecture à Nantes [À lire ici](#)
- **L'état d'urgence sanitaire permanent**, communiqué LDH [À lire ici](#)
- **Haïti : stop au silence et à la complicité internationale. Le changement commence en mettant fin à l'impunité** [À lire ici](#)
- **Lettre ouverte au ministre de l'Intérieur concernant le nouveau SNMO (Schéma national du maintien de l'ordre)** [À lire ici](#)
- **Face à l'obscurantisme, faisons grandir une société unie et fraternelle** [À lire ici](#)
- **"Ne durcissez pas la loi sur les squats, lutttez contre le mal logement !"**, tribune collective publiée le 18 octobre 2020 dans Libération [À lire ici](#)
- **"Sans contrepartie - Pour un revenu minimum garanti"**, sortie du rapport soutenu par le Collectif pour un revenu minimum [À lire ici](#)
- **"Samuel Paty, en souvenir d'avenir"** tribune de Pierre Tartakowsky publiée le 25 octobre 2020 dans Mediapart [À lire ici](#)
- **Crise sanitaire : la tentation, des pouvoirs exceptionnels** [À lire ici](#)
- **"Haine, arbitraire : nous ne céderons rien"**, communiqué LDH [À lire ici](#)
- **"Hommage à Abdoul Gadiy Diallo, président de l'OGDH"**, communiqué LDH [À lire ici](#)
- **55e Anniversaire de l'enlèvement et de la disparition de de Mehdi Ben Barka** - Visio Conférence le 29/10/20 - Communiqué commun dont Malik Salemkour, président de la LDH, est signataire [À lire ici](#)
- **Nice : un nouvel attentat contre la laïcité** [À lire ici](#)
- **Bulletin « Les droits de l'Homme en Chine » n°135 – novembre 2020** [À lire ici](#)
- **"Nos libertés doivent résister à la barbarie"**, tribune d'Henri Leclerc publiée sur le JDD.fr [À lire ici](#)
- **Avortement en Pologne : la LDH est au côté de la mobilisation de masse contre l'interdiction totale** [À lire ici](#)
- **"L'obsession sécuritaire"**, communiqué LDH [À lire ici](#)
- **"Cachez ces violences policières que je ne saurais voir"**, tribune collective publiée dans Libération [À lire ici](#)
- **448 personnes sont expulsées de lieux de vie informels tous les jours depuis le début de la crise sanitaire** [À lire ici](#)
- **Loi Sécurité globale mais libertés minimales. Interpellez vos députés !** [À lire ici](#)
- **Contre la loi « sécurité globale », défendons la liberté de manifester** [À lire ici](#)
- **Pour la liberté d'informer et d'être informé ! Pour la liberté d'expression contre une loi liberticide !** - Appel à se rassembler les 17 et 21 novembre 2020 [À lire ici](#)
- **Pour une recherche libre**, communiqué commun [À lire ici](#)
- **Face à la deuxième vague du Covid-19, le gouvernement ne peut pas restreindre l'accès aux soins des personnes étrangères** [À lire ici](#)
- **Loi sécurité globale, la France rappelée à l'ordre par l'ONU** [À lire ici](#)

- **Protéger les victimes de violences conjugales est une mission d'intérêt général, elle ne saurait être soumise à une logique de marché** [À lire ici](#)
- **Information - Université d'automne de la LDH en webinaire le 28 et 29 novembre** [À lire ici](#)
- **Proposition de loi Sécurité globale : la liberté d'informer attaquée lors du rassemblement pour le droit à l'information,** communiqué commun [À lire ici](#)
- **Laïcité : Une scandaleuse concertation à sens unique** [À lire ici](#)
- **Plusieurs associations saisissent le Conseil Constitutionnel au sujet des articles de la Loi ASAP visant les occupants sans titre de logements vacants** [À lire ici](#)
- **Les enfants ont-ils encore droit à la parole ?** Lettre ouverte [À lire ici](#)
- **Une situation exceptionnelle ne justifie pas de rendre une justice d'exception** [À lire ici](#)
- **Retour sur les rassemblements du 21 novembre** [À lire ici](#)
- **Le 25 novembre 2020, Journée contre les violences faites aux femmes. Pour mettre un terme aux violences sexuelles et sexistes** [À lire ici](#)
- **La nuit des tentes : le pire s'est produit. L'horreur et l'indigne, la statue de la République était pétrifiée,** communiqué commun [À lire ici](#)
- **L'État sommé de s'expliquer sur ses engagements climatiques** [À lire ici](#)
- **"La police française est gangrenée par les fléaux du racisme et de la violence",** tribune collective publiée dans Libération [À lire ici](#)
- **Nos libertés sont essentielles à une démocratie pacifiée,** tribune [À lire ici](#)

Retrouvez-nous sur <https://site.ldh-france.org/nantes>
et sur <https://facebook.com/LDH.Nantes>